HORAIRES DES COURS THÉORIQUE (cf. critère n°3.1)

COURS THÉMATIQUES AVEC UN ENSEIGNANT

Mardi à 17h15

- Dispositions légales en matière de circulation routière

- Le conducteur

- La route

- Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

Jeudi à 17H15

- Les autres usagers de la route
- Réglementation générale et divers
- Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
 - Éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
 - Équipements de sécurité d'un véhicule